



**JAHRESBERICHT
RAPPORT ANNUEL**

2016

Association intercommunale coopérative

Registre des personnes morales 0257.864.701

Siège social :

Hôtel de Ville d'Eupen

Association intercommunale coopérative régie par le décret de la Région Wallonne du 5 décembre 1996, modifié par le décret du 4 février 1999 et le décret du 18 octobre 2002.

Constituée le 26 avril 1996 par acte n° 3496, publié aux annexes au Moniteur belge du 22 mai 1996. Statuts approuvés par le Ministère de la Région Wallonne le 7 août 1996 (M.B. du 22 août 1996).

Modifiés le 26 avril 1996. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 17 juillet 1998.

Modifiés le 10 juin 1997. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 12 novembre 1997.

Modifiés le 23 décembre 1997. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 8 juin 1998.

Modifiés le 22 décembre 1998. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 18 mai 1999.

Modifiés le 8 juin 1999. Modification devenue exécutoire par expiration du délai.

Modifiés le 12 juin 2001. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 15 janvier 2002.

Modifiés le 18 décembre 2001. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 8 février 2002.

Modifiés le 17 décembre 2002. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 7 février 2003.

Modifiés le 10 juin 2003. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 25 juillet 2003.

Modifiés le 8 juin 2004. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 13 septembre 2004.

Modifiés le 13 juin 2006. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 26 juillet 2006.

Modifiés le 1^{er} décembre 2006. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 3 mai 2007, à l'exception de l'article 35.

Modifiés le 13 juin 2007. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 31 octobre 2007, à l'exception de l'article 35.

Modifiés le 20 décembre 2007. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 19 juin 2008.

Modifiés le 16 décembre 2008. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 3 mars 2009.

Modifiés le 18 juin 2013. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 23 décembre 2013.

Modifiés le 25 juin 2015. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 11 septembre 2015.

Vingt-et-unième

Exercice social

2016

COMPOSITION DES ORGANES

CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	6
COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES.....	7
COMITE DE REMUNERATION	7

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DE GESTION	11
RAPPORT SUR LES PARTICIPATIONS FINANCIERES	14
SYNTHESE DES COMPTES ANNUELS.....	16
REPARTITION DES PARTS SOCIALES AU 31/12/2016	18

GESTION FINANCIERE

RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES	19
---	----

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016	22
COMPTE DE RESULTATS.....	24
ANNEXE	26
DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES.....	31
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE	32
LISTE DES ADJUDICATAIRES 2016.....	33
REPARTITION BENEFICIAIRE 2016	34

IN MEMORIAM

Nous déplorons le décès de **Monsieur René QUODBACH** survenu le 4 août 2016.

Avec lui l'intercommunale FINEST perd un homme de la première heure et un expert très apprécié. Il a accompagné notre association pendant près de 20 ans avec une compétence exceptionnelle.

Sa capacité d'intégration, sa lucidité, son ouverture d'esprit et son aptitude à aller à l'essentiel et à formuler des recommandations pertinentes ne sont que quelques caractéristiques qui lui étaient propres.

Son nom et son action resteront à toujours associés à l'histoire de FINEST.

Il laissera le souvenir d'une personnalité soucieuse des intérêts des communes associées à l'intercommunale.

***RAPPORTS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

ET

***RAPPORT
DU CONTROLEUR AUX COMPTES***

A

***L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2017***

COMPOSITION DES ORGANES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Monsieur August BOFFENRATH

Vice-Président :

Monsieur Karl-Heinz KLINKENBERG

Membres :

Madame Monika DETHIER-NEUMANN

Messieurs Jean Marie BLAISE
 Karl-Heinz CORNELY
 Emil DANNEMARK
 Simon DETHIER
 Herbert HANNEN
 Alfred LECERF
 Stanislav NOËL
 Franz Joseph PAUELS
 Fabrice PAULUS
 Marcel STROUGMAYER
 Thierry WIMMER
 Friedhelm WIRTZ

Secrétaire :

Monsieur René BAUER

COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES

- Société F.C.G. Réviseurs d'Entreprises de Nannine (Namur), représentée par Monsieur Guy CREMER
- Un représentant de la Région Wallonne (n'a pas encore été désigné)

COMITE DE REMUNERATION

Président :

Monsieur August BOFFENRATH

Membres :

Messieurs Jean Marie BLAISE
Alfred LECERF
Thierry WIMMER
Friedhelm WIRTZ

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion des activités de notre Intercommunale au cours de son vingt-et-unième exercice social et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2016.

Au cours de cet exercice, les organes de gestion et de contrôle se sont réunis régulièrement pour assurer par leurs décisions la bonne marche de l'Intercommunale.

Eupen, le 10 mai 2017.



Nous tenons à exprimer aux membres du Conseil d'administration, du Comité de rémunération, ainsi qu'à Monsieur Guy CREMER, Réviseur d'entreprise, notre vive gratitude pour la fructueuse collaboration qu'ils ont apportée dans les travaux de gestion et de contrôle de FINEST.

Le Conseil d'administration.

RAPPORT DE GESTION - Exercice social 2016

Réunions des organes

- Conseil d'administration : 21/03/2016 – 27/04/2016 – 22/06/2016 – 26/10/2016 – 14/12/2016
- Comité de Rémunération : 27/04/2016
- Assemblées générales : 22/06/2016 – 14/12/2016

Présentation générale des comptes annuels

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 présentent un total du bilan de €64.397.992,77 et clôturent son année avec un bénéfice de €2.018.275,88.

Ces comptes annuels sont détaillés ci-après.

Points particuliers qui ont été traités en 2016

Rachat des 25% de parts d'ORES Assets détenues par ELECTRABEL

La convention de finalisation reprenant les modalités définitives du Memorandum of Understanding a été signée le 29 mai 2015. Cet accord a permis la sortie des intercommunales pures de financement du capital d'ECS avec effet au 1^{er} janvier 2015. Par ailleurs, ELECTRABEL a pu exercer son droit de put à fin 2016 au lieu de fin 2019 pour une sortie complète du capital d'ORES Assets.

Par le biais d'un marché conjoint de financement lancé par le GIE, FINEST a emprunté un montant de 18.621.280 € en vue d'acquérir les 25% de parts d'ORES Assets (Secteur Est & Secteur commun) détenues par ELECTRABEL.

Au 31 décembre 2016 FINEST détenait 2.268.811 parts A d'ORES Assets dont la valeur totale est de 60.799.484,56 €.

Recapitalisation 2016 en ORES Assets

Les associés d'ORES Assets Est sont appelés à participer annuellement au financement des investissements afin de maintenir le ratio "Fonds propres/RAB" (Associés: 33% - Financement externe: 67%). C'est le principe de la recapitalisation. Le Conseil d'administration de FINEST a approuvé le financement de cette recapitalisation 2016 pour un montant de 2.634,15 € (Secteur commun). En contrepartie, 106 parts sociales A sont attribuées à FINEST. Aucune recapitalisation n'a été nécessaire pour le Secteur Est en 2016.

La recapitalisation du Secteur Est s'est élevée en 2015 à 1.274.976,70 €.

Désignation d'un Contrôleur aux Comptes

Le Conseil d'administration du 27 avril 2016 a proposé à l'Assemblée générale de nommer la société F.C.G. Réviseurs d'Entreprises de Nannine (Namur), représentée par Monsieur Guy CREMER, en tant que Contrôleur aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2016 a procédé à la désignation du Contrôleur aux comptes pour une durée de trois ans.

Dettes et créances envers les associés

Suite à des financements antérieurs d'investissements dans le cadre de la montée en puissance dans l'intercommunale INTEREST par quatre associés communaux de FINEST, cette dernière avait – fin 2015 – des dettes envers ces communes.

D'autre part, pour les mêmes raisons, FINEST avait des créances envers les huit autres associés communaux de FINEST.

Les dettes envers les quatre premières communes ont été acquittées en 2016, tandis que les créances envers les huit autres communes ont été échelonnées sur cinq ans.

Risques et incertitudes

FINEST est une intercommunale de financement dont le premier objet social est le financement des activités de l'intercommunale ORES Assets, en l'occurrence celles du secteur Est et, partiellement, du secteur commun. Il s'agit ici de fonds publics que FINEST gère en bon père de famille et avec toute la prudence et transparence requises.

Risques financiers

Risques liés à l'actionnariat

Le résultat financier de FINEST est tributaire des dividendes qu'elle perçoit d'ORES Assets ainsi que des recapitalisations à effectuer dans le cadre des investissements d'ORES Assets Secteur Est et Secteur commun qui peuvent varier d'une année à l'autre.

Risques de taux d'intérêt

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières.

En vue de maîtriser le risque de taux, FINEST a pu bénéficier d'un marché conjoint de financement lancé par le GIE (montant emprunté par FINEST en 2016 : 18.621.280 €) en vue d'acquérir les 25% de parts d'ORES Assets (Secteur Est & Secteur commun) détenues par ELECTRABEL.

La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

Risque fiscal

FINEST est soumise à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'administration peuvent impacter l'intercommunale.

Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

« néant »

Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

« néant »

Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.

« néant »

Indications relatives à l'existence de succursales de la société.

« néant »

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.

« néant »

L'utilisation des instruments financiers par la société : FINEST ne fait usage d'aucun instrument financier.

Eupen, le 10 mai 2017.

Le Conseil d'administration.

RAPPORT SUR LES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Exercice social 2016

PUBLI-T

PUBLI-T est une société coopérative à responsabilité limitée dont les actionnaires sont des représentants de pouvoirs publics de Flandre, de Bruxelles et de Wallonie. Elle participe à hauteur de 44,97 % au capital de ELIA qui est le gestionnaire des réseaux de transport en Belgique.

Au 31 décembre 2016 FINEST détient 5.563 parts (soit 0,36 % du capital de PUBLI-T) pour un montant de 1.721.941,61 €.

En 2016 les dividendes s'élèvent à 133.845,78 € (2015 = 131.231,17 €) soit une progression de 2 %.

ORES Assets

Les communes associées en FINEST détenaient fin 2015 75% du capital en ORES Assets Secteur Est. Suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2015, les communes ont apporté leurs participations en ORES Assets Secteur Est (1.650.211 parts A) pour un montant de 41.008.403,43 € à FINEST. En contrepartie, 1.541.287 parts sociales (capital variable) ont été créées en FINEST. Chaque commune conserve 1 part en ORES Assets pour garder sa qualité d'associé.

A partir de l'exercice 2015, c'est FINEST qui finance elle-même et pour son propre compte les recapitalisations d'ORES Assets en Secteur Est et en Secteur commun. Le montant de la recapitalisation effectuée par FINEST en 2016 a concerné le secteur commun pour 2.634,15 € (106 parts A). La recapitalisation en Secteur Est s'est élevée en 2015 à 1.274.976,70 € (51.306 parts A).

Conformément au MoU et à la convention de finalisation du 29 mai 2015, FINEST a racheté fin décembre 2016 les 25% de parts d'Electrabel du Secteur Est ainsi que la quote-part lui attribuée du Secteur commun pour un montant total de 18.513.246,63 € (562.800 parts en Secteur Est et 4.379 en Secteur commun).

Au 31 décembre 2016 FINEST détenait 2.268.811 parts A d'ORES Assets dont la valeur totale est de 60.799.484,56 €.

ORES scrl

Cette société est le principal opérateur de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de Wallonie. ORES scrl est une filiale d'ORES Assets.

Les sept intercommunales de financement détiennent une part chacune. Les autres parts sont détenues par ORES Assets (99,7 %) et RESA (1 part).

FINEST détient une part d'ORES scrl pour une valeur de 3.791,18 €.

GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE (GIE)

Le groupement d'intérêt économique des 8 intercommunales de financement wallonnes (G.I.E.) a été constitué avec un capital initial de 40.000,00 €. Ce capital est divisé en 8 parts égales de 5.000,00 €.

Eupen, le 10 mai 2017.

Le Conseil d'administration.

SYNTHESE DES COMPTES ANNUELS

Actif

Les immobilisations financières enregistrent les participations de FINEST dans le capital des sociétés ORES Assets (2.268.811 parts soit 60.799,5 k€), PUBLI-T (5.563 parts soit 1.721,9 k€), ORES Scrl (1 part soit 3,8 k€) et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) (1 part soit 5,0 k€).

Les créances à plus d'un an représentent le solde de la créance à long terme sur les associés dans le cadre du financement pour compte des communes de la montée en puissance dans le capital d'INTEREST devenue ORES Assets Secteur Est (584,9 k€).

Les créances à un an au plus contiennent en 2016 les impôts à récupérer auprès du SPF Finances (838,3 k€) ainsi que la créance à court terme sur les associés dans le cadre du financement pour compte des communes de la montée en puissance dans le capital d'INTEREST devenue ORES Assets Secteur Est (243,9 k€).

Les valeurs disponibles s'élèvent à 197,8 k€ au 31/12/2016.

Passif

Le capital souscrit s'élève à 41.033,1 k€ à fin décembre 2016, dont 16,5 k€ non libérés. Il se décompose en :

- capital fixe : 24,8 k€
- capital variable : 41.008,3 k€.

Les réserves (4.087,4 k€) représentent la réserve légale (2,5 k€, soit +0,6 k€) et les réserves disponibles (4.084,9 k€, soit +1.371 k€).

Dans le cadre du rachat des 25% de parts qu'Electrabel détenait en ORES Assets, FINEST a contracté fin décembre 2016 un emprunt d'un montant de 18.621,3 k€.

Les autres dettes à court terme représentent le solde des dividendes à payer aux associés (646,7 k€).

Les comptes de régularisation comprennent des charges restant à payer (10,4 k€).

Les produits

Les produits des immobilisations financières sont constitués des dividendes des parts ORES Assets (2.021,5 k€ contre 2.103,4 k€ en 2015) et des parts Publi-T (133,9 k€ contre 131,2 k€ en 2015).

Les charges

Les dépenses d'exploitation sont reprises sous la rubrique "Services et biens divers" pour un montant de 71,1 k€ et sous la rubrique « Amortissements sur immobilisations corporelles » pour un montant de 1,5 k€.

Les charges financières (7,6 k€) correspondent aux intérêts sur les emprunts ainsi qu'aux intérêts sur une avance à court terme (Banque ING).

Les résultats et l'affectation du bénéfice

Après déduction de la charge d'impôts de 56,4 k€, le résultat de l'exercice s'élève à 2.018,3 k€.

Si l'Assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice qui lui est proposée et compte tenu d'une dotation de 0,6 k€ à la réserve légale et d'une dotation de 1.371,0 k€ aux réserves disponibles, le solde à attribuer aux associés s'élève à 646,7 k€.

REPARTITION DES PARTS SOCIALES AU 31/12/2016

ASSOCIES	Nombre de parts sociales capital fixe	Nombre de parts sociales capital variable
Commune d'AMEL	40	70.300
Commune de BÜLLINGEN	47	73.877
Commune de BURG-REULAND	35	56.279
Commune de BÜTGENBACH	46	73.068
Ville d'EUPEN	188	293.352
Commune de KELMIS	101	159.591
Commune de LONTZEN	44	70.145
Ville de MALMEDY	112	181.683
Commune de PLOMBIERES	86	133.242
Commune de RAEREN	92	142.429
Ville de SANKT VITH	82	189.463
Commune de WAIMES	58	97.858
TOTAL	931	1.541.287

RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE INTERCOMMUNALE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE « FINEST » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société intercommunale coopérative à responsabilité limitée « **FINEST** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à **€ 64.397.992,77** et dont le compte de résultats se solde par un **bénéfice** de l'exercice à affecter de **€ 2.018.275,88**.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle

interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société intercommunale coopérative à responsabilité limitée « **FINEST** » au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce, par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Naninne, le 11 mai 2017.

F.C.G. Réviseurs d'Entreprises ScCRL

Commissaire,
représentée par

Guy CREMER
Réviseur d'Entreprises

COMPTES ANNUELS

Le bilan au 31 décembre

après répartition (en milliers d'€)

ACTIF	31.12.2016	31.12.2015
ACTIFS IMMOBILISES	62.533,1	44.014,3
Immobilisations corporelles	2,9	-
Mobilier et matériel roulant	2,9	-
Immobilisations financières	62.530,2	44.014,3
Autres immobilisations financières	62.530,2	44.014,3
Actions et parts	62.530,2	44.014,3
ACTIFS CIRCULANTS	1.864,9	1.597,3
Créances à plus d'un an	584,9	779,8
Autres créances	584,9	779,8
Créances à un an au plus	1.082,2	781,7
Autres créances	1.082,2	781,7
Placements de trésorerie	-	-
Autres placements	-	-
Valeurs disponibles	197,8	35,8
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	64.398,0	45.611,6

PASSIF	31.12.2016	31.12.2015
CAPITAUX PROPRES	45.104,0	43.732,4
Capital	41.016,6	41.016,6
Capital souscrit	41.033,1	41.033,1
Capital non appelé	-16,5	-16,5
Réserves	4.087,4	2.715,8
Réserve légale	2,5	1,9
Réserves disponibles	4.084,9	2.713,9
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFERES	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Autres risques et charges	-	-
DETTES	19.294,0	1.879,2
Dettes à plus d'un an	18.336,8	-
Dettes financières		
Etablissements de crédit	4.367,5	-
Autres emprunts	13.969,3	-
Autres dettes	-	-
Dettes à un an au plus	946,8	1.872,9
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	284,5	-
Dettes financières		
Etablissements de crédit	-	400,0
Dettes commerciales		
Fournisseurs	9,3	-
Dettes fiscales, salariales et sociales		
Impôts	6,3	5,9
Autres dettes	646,7	1.467,0
Comptes de régularisation	10,4	6,3
TOTAL DU PASSIF	64.398,0	45.611,6

Le compte de résultats

(en milliers d'€)

	Exercice 2016	Exercice 2015
Ventes et prestations	-	19,0
Autres produits d'exploitation	-	-
Produits d'exploitation non récurrents	-	19,0
Coût des ventes et des prestations	-72,6	-84,4
Services et biens divers	71,1	84,4
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	1,5	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Bénéfice d'exploitation	-72,6	-65,4
Produits financiers	2.155,4	3.509,5
Produits financiers récurrents		
Produits des immobilisations financières	2.155,4	2.234,6
Produits financiers non récurrents	-	1.274,9
Charges financières	8,1	12,7
Charges des dettes	7,6	12,2
Autres charges financières	0,5	0,5
Bénéfice de l'exercice avant impôts	2.074,7	3.431,4
Impôts sur le résultat	-56,4	-54,4
Impôts	56,4	54,4
Bénéfice de l'exercice	2.018,3	3.377,0
Bénéfice de l'exercice à affecter	2.018,3	3.377,0

Affectations et prélèvements	Exercice 2016	Exercice 2015
Bénéfice à affecter.....	2.018,3	3.377,0
Bénéfice de l'exercice à affecter	2.018,3	3.377,0
Prélèvements sur les capitaux propres	-	-
Sur les réserves	-	-
Affectations aux capitaux propres.....	-1.371,6	-2.713,9
A la réserve légale	0,6	-
Aux autres réserves	1.371,0	2.713,9
Bénéfice à distribuer	-646,7	-663,1
Rémunération du capital.....	646,7	663,1

Annexe (en milliers d'€)

Etat des immobilisations corporelles

Mobilier et matériel roulant

a) Valeur d'acquisition

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

▪ Acquisitions

▪ Cessions et retraits

▪ Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

4,4

4,4

b) Plus-values

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

▪ Actées.....

Au terme de l'exercice

c) Réductions de valeur

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

▪ Actées.....

▪ Annulées à la suite de cessions et retraits (-)

▪ Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

1,5

1,5

Valeur comptable nette au terme de

l'exercice (a) + (b) - (c)

2,9

Etat des immobilisations financières

	Entreprises		
	liées (rubrique 280)	avec un lien de participation (rubrique 282)	autres (rubr. 284)
Participations, actions et parts			
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent			44.014,3
Mutations de l'exercice :			
▪ Acquisitions			18.515,9
▪ Cessions et retraits			
▪ Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice			62.530,2
b) Plus-values			
Au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice :			
▪ Actées.....			
Au terme de l'exercice			
c) Réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice :			
▪ Actées.....			
▪ Annulées à la suite de cessions et retraits (-)			
▪ Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice			
d) Montants non appelés			
Au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice (+) (-)			
Au terme de l'exercice			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice (a) + (b) - (c) - (d).....			62.530,2

Placements de trésorerie : autres placements**Autres placements de trésorerie**.....

-

Comptes de régularisation

-

Etat du capital**Capital social**

Capital souscrit

- au terme de l'exercice précédent

41.033,1

- modifications au cours de l'exercice

-

- au terme de l'exercice

41.033,1

Représentation du capital

Catégories d'actions

931 parts (capital fixe)

24,8

1.541.287 parts (capital variable).....

41.008,3

Montant
non appelé**Capital non libéré**

16,5

Provisions pour autres risques et charges

-

Etat des dettes

	Echéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Ayant plus de 5 ans à courir
Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle			
Dettes financières			
Etablissements de crédit	284,5	1.475,5	2.892,0
Autres emprunts	-	-	13.969,3

	Dettes garanties par	
	les pouvoirs publics belges	des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise
Dettes garanties		
Dettes financières		
Etablissements de crédit	-	-
Autres emprunts	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales		
Impôts		
Dettes fiscales non échues	6,3	

Comptes de régularisation

Charges à payer	
Services et biens divers	10,4

Ventes et prestations	2016	2015
Produits d'exploitation non récurrents	-	19,0

Produits financiers	2016	2015
Produits financiers non récurrents	-	1.274,9

Impôts sur le résultat	2016	2015
Détail de la rubrique 670/3		
Impôts sur le résultat de l'exercice :		
Impôts et précomptes dus ou versés	53,0	54,4
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :		
Suppléments d'impôts dus ou versés	3,4	-

Relations financières avec	2016	2015
LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
- aux administrateurs et gérants	33,3	32,8
LE COMMISSAIRE ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE		
Emoluments du commissaire, à charge du compte de résultats	3,6	2,8
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire, à charge du compte de résultats		
- autres missions d'attestation	-	4,8

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

Information à compléter par toutes les entreprises

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises : non.
- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion pour la raison suivante : l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou étranger.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE

Art. 15 - REGLES D'EVALUATION

A. ACTIF

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

CREANCES A PLUS D'UN AN, CREANCES A UN AN AU PLUS ET VALEURS DISPONIBLES

Ces montants sont enregistrés à leur valeur nominale.

COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours de l'exercice suivant mais qui sont à rattacher à l'exercice en cours, sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cours.

B. PASSIF

DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les charges afférentes à l'exercice en cours mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice ultérieur sont évaluées au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cours.

LISTE DES ADJUDICATAIRES 2016

L'article L1523-13, §3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation prescrit qu'il faut joindre aux comptes annuels la liste des adjudicataires de marchés ainsi que le mode de passation.

LIBELLE	FOURNISSEUR	PROCEDURE
Désignation d'un contrôleur aux comptes	Société F.C.G. Réviseurs d'Entreprises de Nannine (Namur)	Procédure négociée sans publicité

REPARTITION BENEFICIAIRE 2016 (en €)

Bénéfice à répartir	2.018.275,88
Dotation à la réserve légale (-)	617,88
Dotation aux réserves disponibles (-)	1.370.996,52
	<hr/>
Solde attribué aux associés	646.661,48
